Ville de GUEUGNON

Transformation de la médiathèque de Gueugnon et création d'un espace culturel au Château d'Aux

Programme Technique

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ET DU SITE

1.1. Contexte et objet de l'étude
1.2. Les intervenants de l'étude
1.3. Le budget
1.4. Le planning prévisionnel
1.5. Périmètre de l'opération
1.6. Périmètre de la mission de la maitrise d'œuvre
1.7. Compétences de la mission de la maitrise d'œuvre
1.8. Présentation du bâtiment et de ses évolutions
1.8.1. Situation
1.8.2. Etat des lieux
1.8.3. Historique
1.8.4. Fonctionnement actuel

2. ENJEUX DE L'OPERATION

2.1. Diagnostics
2.1.1. Diagnostic architectural
2.1.2. Diagnostic Structurel
2.1.3. Diagnostic Thermique
2.2. Enjeux architecturaux et paysagers
2.3. Enjeux environnementaux
2.4. Enjeux techniques et sanitaires
2.5. Enjeux d'usage

3. UTILISATEURS ET BESOINS

3.1. Usagers et utilisateurs
3.2. Expression des besoins
3.2.1. Besoins exprimés par les usagers
3.2.2. Besoins exprimés pour l'espace Jeunes et Ados
3.2.3. Besoins exprimés pour la bibliothèque

4. PROGRAMME FONCTIONNEL

4.1. Périmètre opérationnel et aménagement des locaux : étude de faisabilité
4.2. Performances techniques
4.2.1. Accessibilité
4.2.2. Entretien et durabilité
4.2.3. Sureté de personnes

ANNEXES :

- Plans existants
- Fiches DT / DICT des réseaux GRDF / EP / SOGELINK / ENEDIS
- Tableau récapitulatif des surfaces
- Notice d'approvisionnement en énergie

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ET DU SITE

1.1. Contexte et objet de l'étude

La ville de Gueugnon réalise en étroite coordination avec la DRAC une opération de requalification du Château d'Aux. Cette opération intègre :

- un projet de réaménagement de la bibliothèque actuelle en médiathèque
- une restructuration liée aux adaptations d'usage,
- une rénovation énergétique.

1.2. Les intervenants de l'étude

Maitre d'ouvrage

La Commune de Gueugnon représentée par Dominique Lotte, Maire de Gueugnon.
Adresse : 9 Rue de la Liberté - 71130 Gueugnon - tél. : 03 85 85 50 50
mairie@ville-gueugnon.fr

Architecte en charge de l'étude de faisabilité et programmation

CARTALLIER Architectes
2 rue du marché – 39140 Bletterans - tél : 03 84 44 54 70
secrétariat. architectures@cartallier.fr

Ingénierie des fluides

STUDIS INGENIERIE
129 rue Servient – 20e étage – 69003 Lyon – 04 86 11 04 10
contact@studis.fr

Ingénierie structure

CEBACO
Tour Part-Dieu rue Servient – 69003 Lyon

1.3. Le budget

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 2 575 000€ HT travaux (cout établi selon l'option chauffage 2) – valeur novembre 2025

Nota : Ce coût ne comprend pas le traitement des non-conformités relevées sur les installations de protection foudre du château, tant extérieures qu'intérieures, et qui devront être ajoutées au marché de travaux (voir RAPPORT DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRA LA FOUDRE -réalisé par VERITAS – en annexe).

Les organismes subventionneurs pressentis sont les suivants :

- La Région BFC
- CEE Effinergie
- DECIL
- Département

1.4. Le planning prévisionnel

Consultation MOE : mai 2026
Attribution du marché de maitrise d'œuvre : fin juin 2026
Démarrage des études de maitrise d'œuvre : septembre 2026
Démarrage des travaux : mai 2027
Réception : décembre 2028

1.5. Périmètre de l'opération

L'opération intègre la requalification complète du bâtiment et de ses usages.

Le périmètre de l'opération comprend :

- Le château : aménagement intérieur compris mobilier médiathèque *(honoraires de ce poste à chiffrer de manière distincte)*.
- La périphérie du château et son parvis en lien avec le parc
- Une bande élargie permettant le traitement de stationnement PMR selon l'accessibilité choisie
- Tout VRD nécessaire

1.6. Périmètre de la mission de la maitrise d'œuvre

La mission de maitrise d'œuvre porte sur l'ensemble des éléments programmatiques présentés dans ce document :

- Requalification fonctionnelle en médiathèque et requalification des usages des services culturels et associatifs liés à la ville de Gueugnon
- Accessibilité PMR totale de l'ensemble des usages
- Rénovation énergétique performante appuyée sur le confort thermique en toute saison.

Le projet limitera les couts de fonctionnement et de maintenance. Ce point sera traité en étroite coordination avec les équipes techniques de la ville.
La maitrise d'œuvre traitera les non-conformités relevées sur les installations de protection foudre du château, tant extérieures qu'intérieures.

Le bureau d'études fluides réalisera les études nécessaires dans l'application de la réglementation et l'obtention des subventions de la Région et des CEE. La maîtrise d'œuvre devra aider la maitrise d'ouvrage dans le montage de ces dossiers.
L'équipe sera force de proposition dans le domaine de la rénovation thermique et la performance environnementale sur l'existant.
Enfin le dessin du mobilier d'agencement de chaque espace lié notamment à la médiathèque sera produit à chaque étape du projet.

1.7. Compétences de la mission de la maitrise d'œuvre

- Architecte -mandataire de l'équipe de maitrise d'œuvre
- Bureau d'études structure
- Bureau d'études fluides, thermique, électricité et SSI.
- Bureau d'études VRD
- Bureau d'études acoustiques
- Economie de la construction
- OPC

Nota : des compétences en aménagement du paysage sont requises. Ces compétences seront justifiées par un diplôme

Il sera confié au prestataire choisi une mission de base comprenant les phases APS, APD, PRO, AMT, EXE, DET et AOR telle que définie par le livre IV de la Deuxième partie du Code de la Commande Publique, et les missions complémentaires suivantes :
- Missions : DIAG, OPC, SSI ;
- Etude comparative des solutions de chauffage (à remettre dès l'APS + mise à jour en APD avec 2 solutions d'énergie renouvelable) ;
- Réalisation des calculs thermiques règlementaires et rédaction d'une note de calcul réglementaire (à réaliser en APS et remettre à jour en APD/PRO/DET et AOR) ;
- Assistance à la rédaction des éléments techniques des dossiers de demandes de subventions ;
- Réalisation simulation thermique dynamique (STD) ;
- Note justificative des choix de matériaux ;
- Mission COM : commissionnement et suivi des consommations, conformément au cahier des charges du dispositif Effilogis portée par la région BFC.

1.8. Présentation du bâtiment et de ses évolutions

1.8.1. Géographie et situation

Située en région Bourgogne-Franche-Comté, la ville de Gueugnon se trouve dans le département de la Saône-et-Loire, au cœur d'un territoire rural et verdoyant. Elle est implantée dans la vallée de l'Arroux, un affluent de la Loire, qui structure son paysage et son développement urbain.
Gueugnon bénéficie d'une position relativement centrale entre plusieurs villes importantes, comme Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial et Autun. Cette situation en fait un point de liaison entre le Charolais, le Morvan et le bassin industriel du Creusot-Montceau.
La commune s'inscrit dans un environnement de bocage caractéristique du Charolais-Brionnais, avec des paysages vallonnés, agricoles et ponctués de haies, contribuant à son identité rurale et à la qualité de son cadre de vie.

Gueugnon est située à une altitude moyenne de 263 mètres et s'étend sur une superficie de 2 861 hectares. Elle comptait - au dernier recensement - **6 547 habitants.**

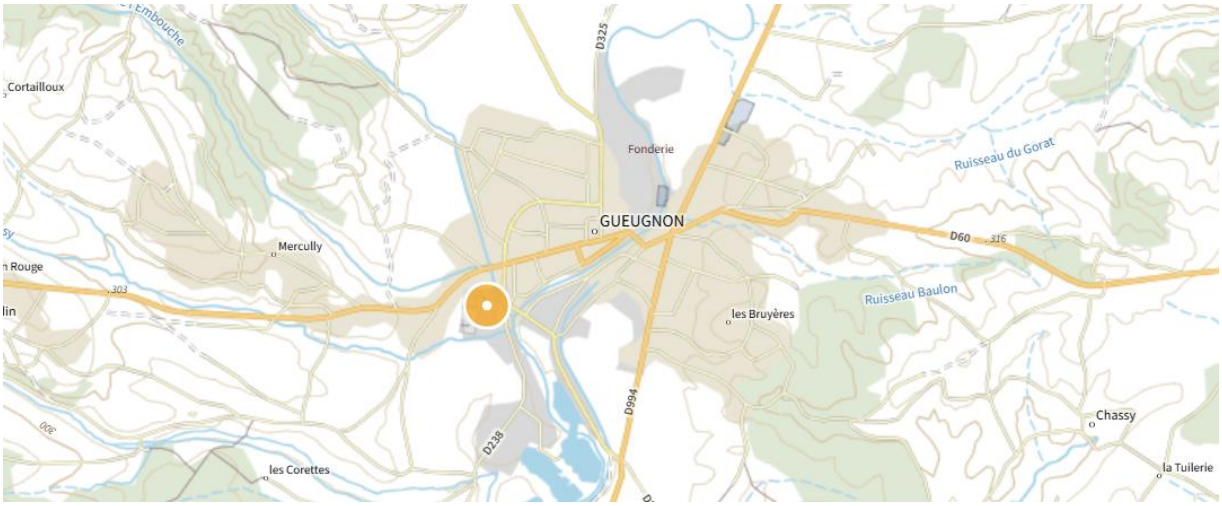

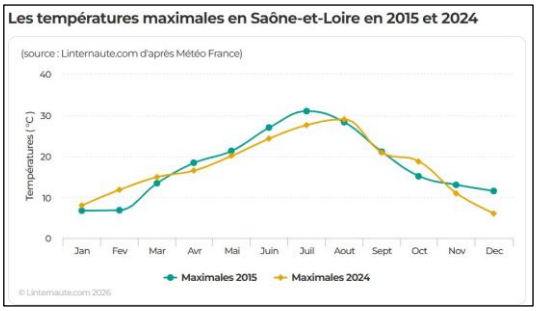

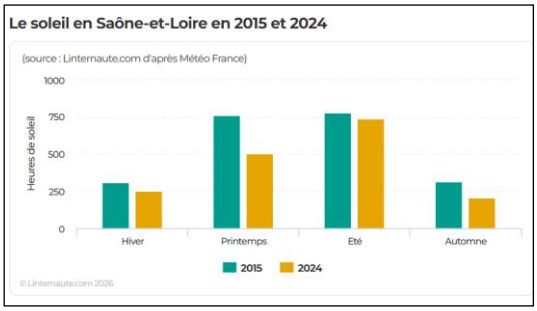

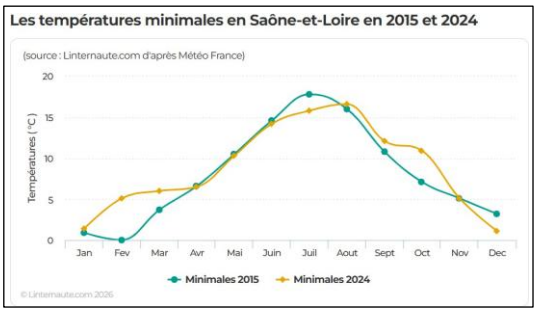

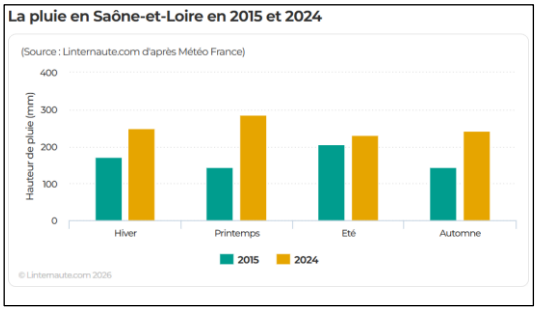

1.8.2. Situation du Château d'Aux

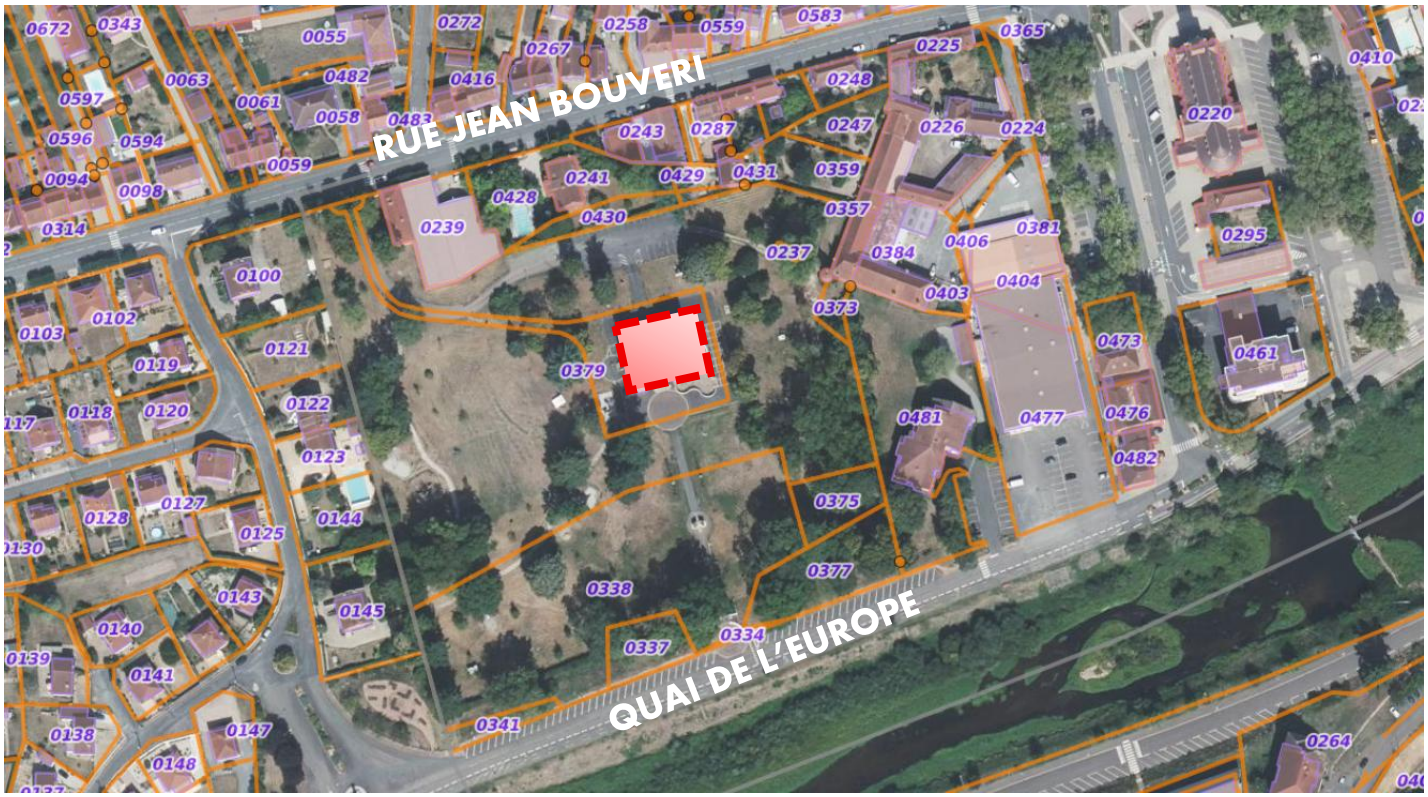

1.8.3. Etat des lieux

Un état des lieux complet a été réalisé en amont de cette consultation. Il permettra à l'attributaire du marché de travailler sur la base de documents DWG et d'un IFC complet. Toutefois il pourra réaliser des relevés complémentaires à son étude s'il le juge nécessaire.

Les plans existants sont joints en annexe de ce document.

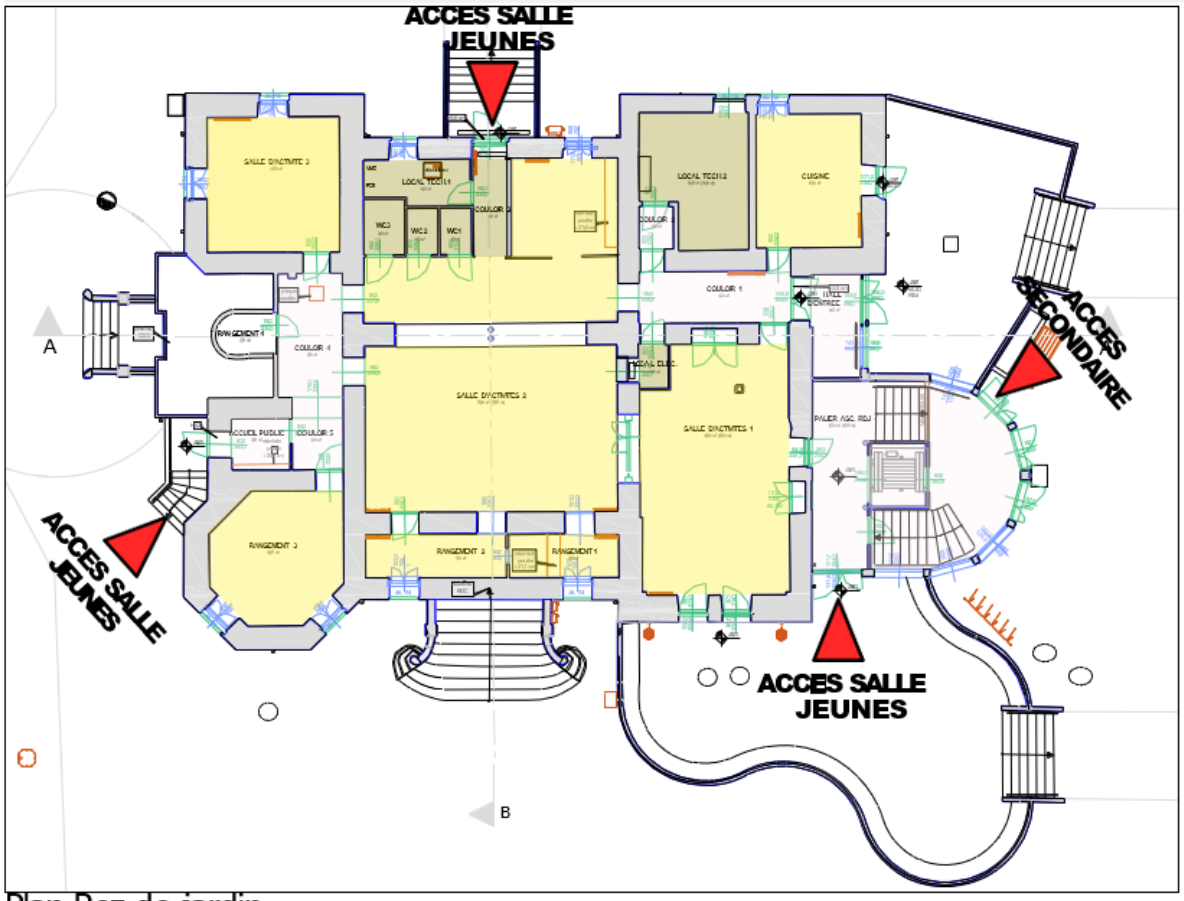

Plan Rez de jardin

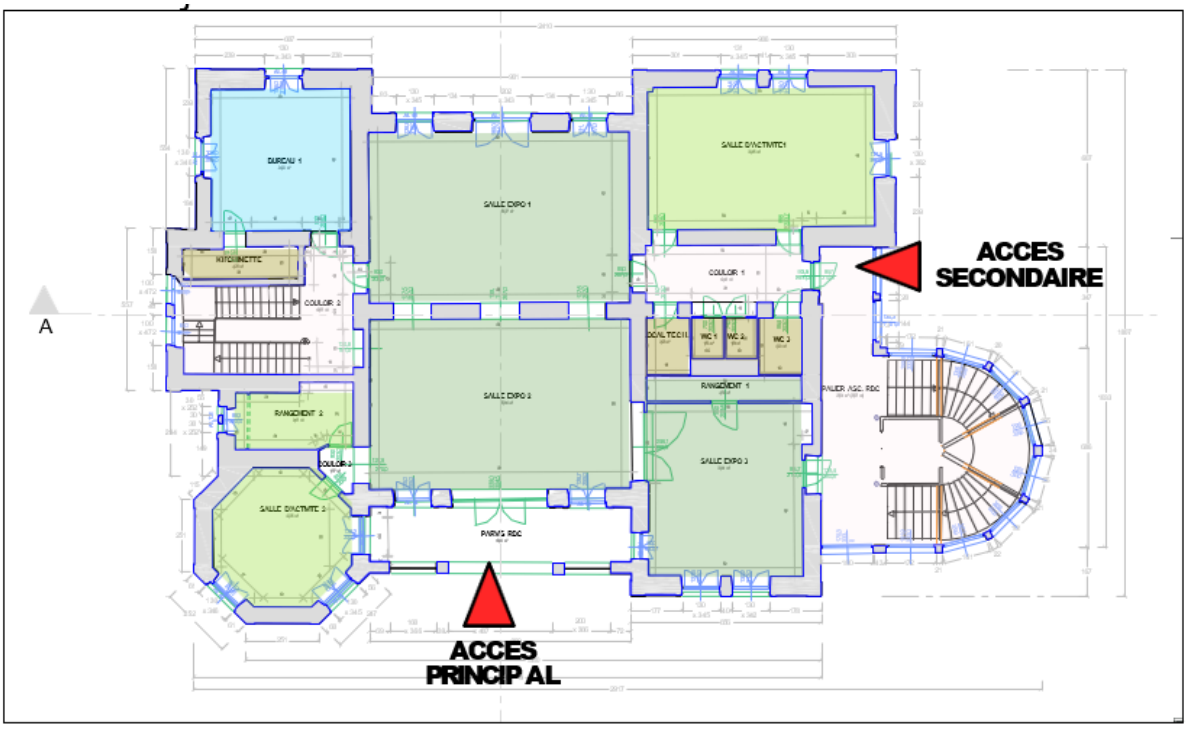

Plan Rez de chaussée

Fonctionnement actuel des locaux :

- Circulation
- Espace Jeune
- Bibliothèque
- Salles associatives
- Salles exposition
- Bureaux
- Locaux techniques / sanitaires

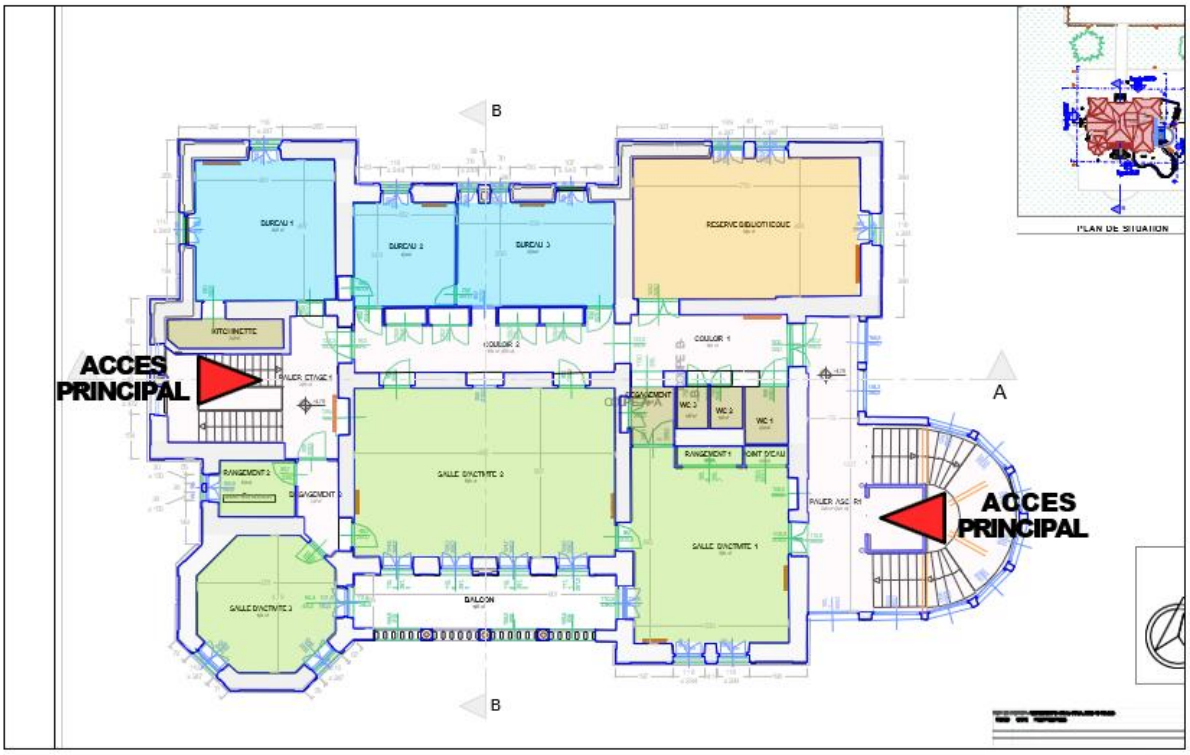

Plan R+1

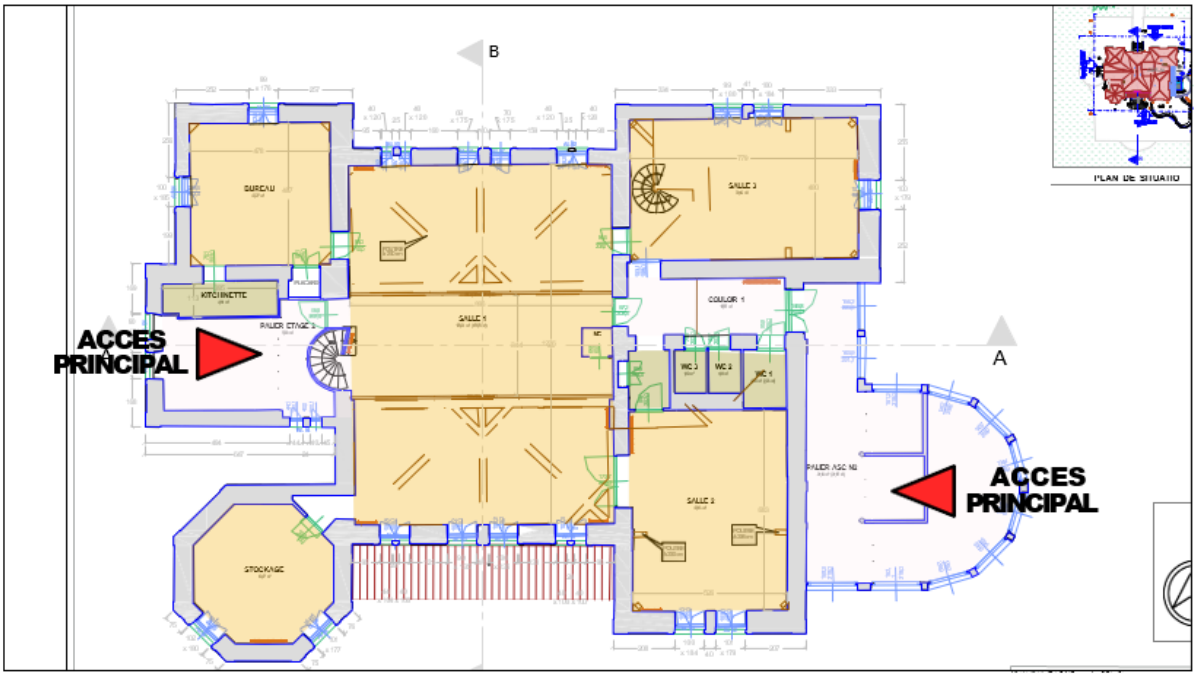

Plan R+2

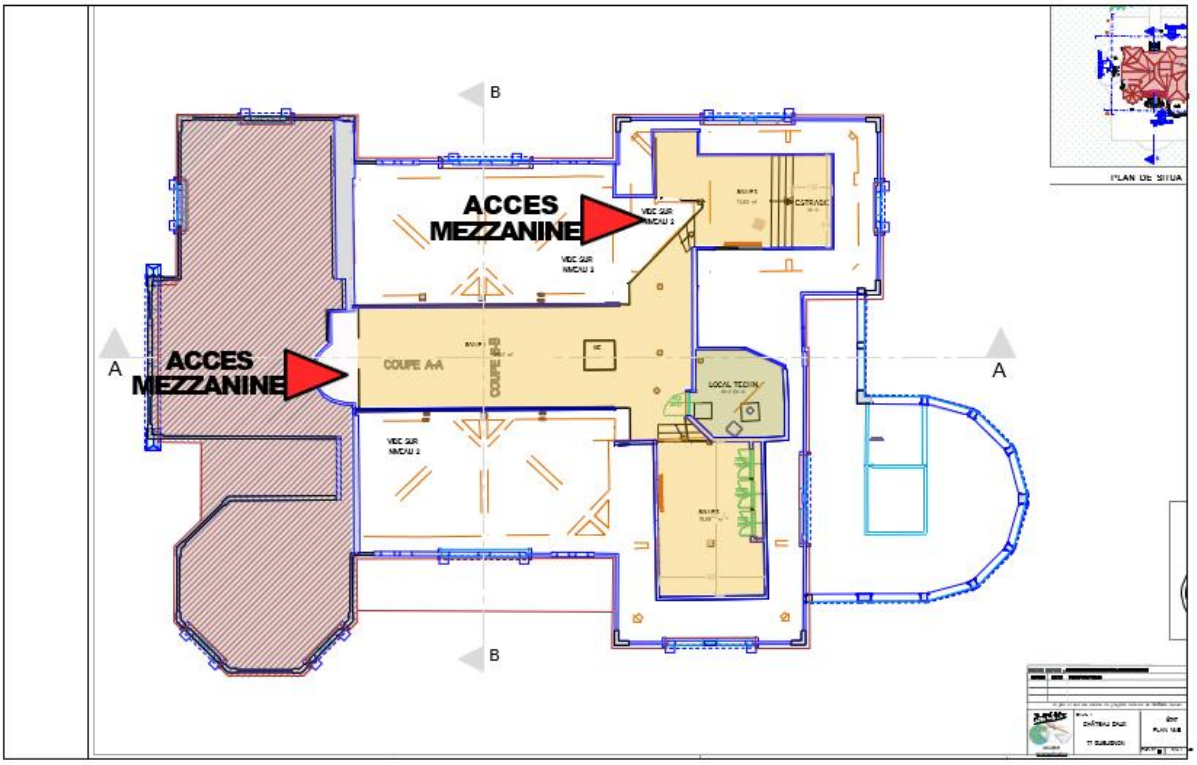

Plan mezzanine

1.8.4. Fiche site

Parcelles cadastrées 000AL 236 et 000AL 379

Surfaces parcelles : 2757 m2

Servitudes / Risques et contraintes :

Risques liés aux remontées de nappe

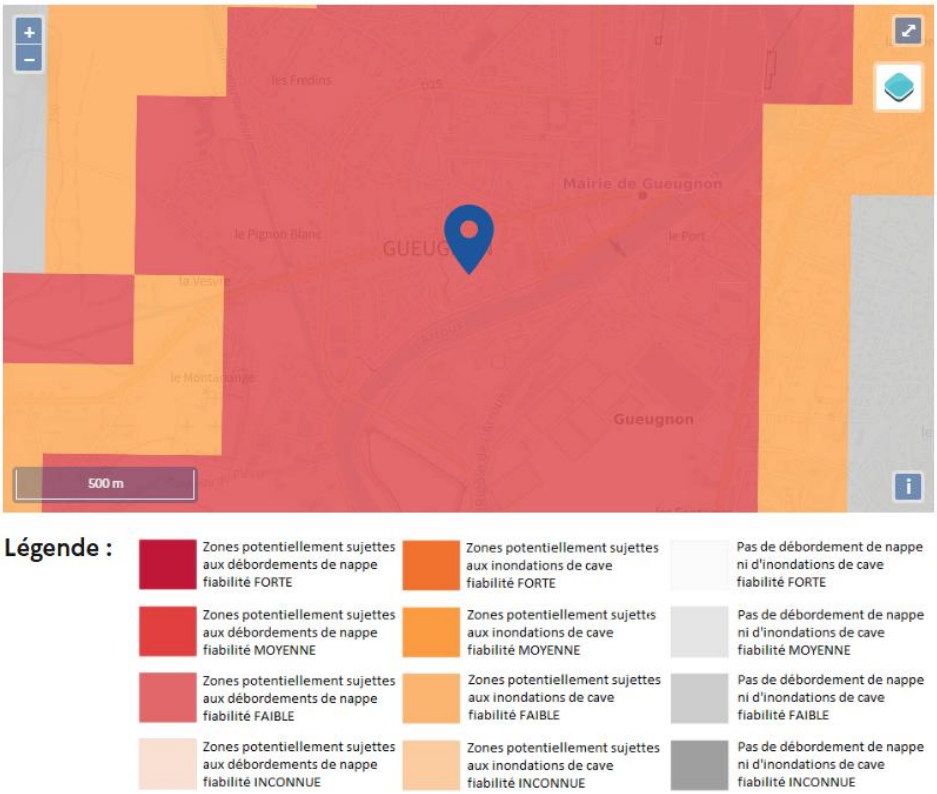

Réseaux :

Les fiches DT DICT des réseaux GRDF / eau potable / SOGELINK / ENEDIS sont jointes en annexe de ce document.

Réglementation urbaine :
Le site du château d'Aux se trouve en zone UA – Tissu urbain ancien dense. Le Plan Local d'Urbanisme réglemente principalement la construction de bâtiment neufs. Toutefois, certaines règles sont spécifiques à l'existant et ses extensions :
Toitures:
→ les constructions ne doivent pas excéder 12 mètres.
→ Les extensions des constructions doivent être réalisées dans le même style que la construction principale (pente des toits et aspects extérieurs).
→ Les toitures des constructions principales doivent comporter deux pans ou un jeu de toiture à deux pans avec une pente supérieure ou égale à 35%. La pente des toits des bâtiments annexes sera supérieure à 20%.
→ Toutefois, les toitures terrasses sont autorisées et les extensions pourront se faire avec une pente de toit identique à celle du toit des bâtiments existants.
→ Les fenêtres de toit devront respecter l'ordonnancement de la façade en s'alignant sur les baies des étages inférieurs. En cas de plusieurs fenêtres de toit, celles-ci devront être alignées entre elles. Les chiens « assis » ou « couchés » sont interdits. Les toitures devront être de nuance vieille tuile ou ardoise naturelle. Les couvertures d'aspect tôle ondulée sont interdites.
→ les tons des façades des bâtiments devront respecter le nuancier de la Charte paysagère et architecturale du Pays Charolais – Brionnais et le blanc pur ainsi que les couleurs vives sont interdits.
→ La partie de sous-sol éventuellement non enterrée doit être traitée en harmonie avec le reste de la façade.
→Les bardages d'aspect tôle ou d'aspect bac-acier sont interdits. Toutefois, l'utilisation de la tôle d'aspect bac acier peut être permise pour les bâtiments d'activités autorisées.

→ Les bâtiments seront accompagnés d'un traitement paysager ou de tout autre aménagement permettant leur intégration visuelle. Les espaces boisés classés figurant aux plans sont soumis aux dispositions de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme. Les espaces libres seront aménagés et plantés.
→ Une partie du parc est concernée par un classement des espaces boisés.
→Malgré sa proximité avec l'Arroux, le terrain se trouve hors de la zone inondable. Cependant il est en zone potentiellement sujettes aux débordements de nappe de fiabilité FAIBLE
→Les nouvelles constructions doivent respecter les normes en vigueur en matière de performances énergétiques.
→ La bâtiment est actuellement desservi par le gaz de ville.

1.8.5. Historique

La ville de Gueugnon est située dans l'Ouest de la Saône et Loire. Elle est traversée par l'Arroux. Gueugnon est à mi-chemin entre Dijon et Clermont Ferrand et au carrefour du Morvan, du Charolais et de la Sologne bourbonnaise.
Gueugnon est longtemps restée un petit bourg, sa population ne dépassant pas les 2000 habitants. C'est à partir du XXe siècle que la commune s'agrandit brusquement grâce au développement important de ses forges, qui représentent l'industrie principale des lieux. Cet essor se poursuit tout au long du siècle, faisant de la ville un lieu majeur de production de l'acier inoxydable, avec une population avoisinant les 11 000 habitants. Au début des années 1980, cet essor fulgurant prend fin, suivant le phénomène de désindustrialisation qui touche alors tout l'Est de la France.
Le Château d'Aux se trouve au milieu d'un parc arboré, situé dans la partie Ouest de la ville, juste au Nord de l'Arroux. Le château est entouré d'arbres et de sculptures monumentales. Une esplanade a été aménagée au pied du bâtiment. Elle permet de relier les 2 accès publics au château et elle sert également de lieu de manifestations culturelles et récréatives diverses, qui peuvent -pour certaines - être en lien avec le château d'Aux.
Le site possède 2 aires de stationnement : 1 poche de stationnement coté accès rue Jean Bouverie +1 poche de stationnement le long du quai de l'Europe.
Il faut noter l'importance des sculptures monumentales dans le parc. Elles présument d'une activité culturelle riche et mise en avant. Elles sont fragiles : la maitrise d'œuvre devra en prendre compte dans son déroulé du chantier.

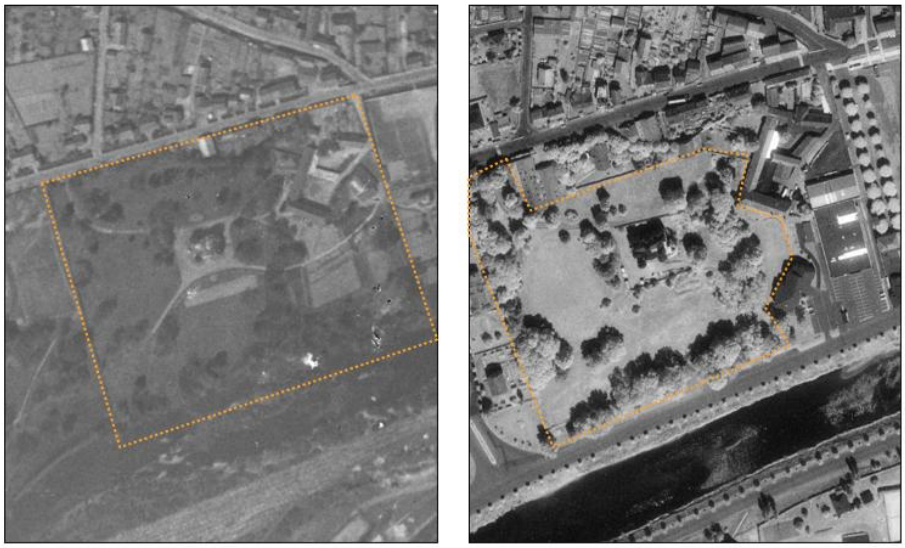

Vues aèriennes datant de 1938 et 1965, issues des Fonds IGN (portail en ligne disponible sur : remonterletemps.ign.fr/telecharger)

La construction du château d'Aux remonte au XIXe siècle, lorsque la famille de Chargère, déjà propriétaire du château de Breil à 3 km du lieu du projet, décide de faire construire cette nouvelle demeure (architecte Jean Etinne Giroud). L'endroit sera d'abord nommé « Château de Mademoiselle de Chargères » ensuite « château Marie de Chargère » jusqu'au mariage de cette dernière avec Raymond d'Aux de Lescout qui donnera son nom au château de manière définitive.

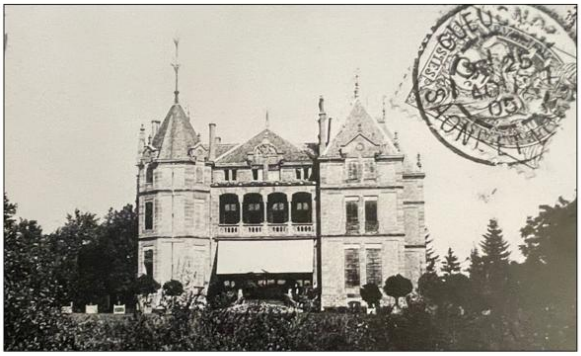

Photographies des lieux début XIXème siècle, disponibles à la bibliothèque de Gueugnon.

En 1939 le domaine est encore isolé de la ville et du centre bourg. Les parcelles alentours sont pour la majorité en friche et plantées. En l'espace de 30 ans les parcelles voisines sont bâties. Les limites du domaine se définissent et deviennent lisibles.

La ville de Gueugnon devient propriétaire du domaine en 1972, ainsi que du parc. Elle accueille ici rapidement les 3 synopsiums de sculptures monumentales (entre 1987 et 1991) et organise des évènements artistiques majeurs.

Une campagne de travaux a lieu début des années 1980. Le sous-sol fait l'objet d'important travaux notamment sur la structure, tandis que les étages supérieurs sont isolés et aménagés pour accueillir une grande salle d'exposition et accueil multiples, des bureaux et salles associatives ainsi que la bibliothèque municipale destinée notamment à l'accueil des écoles, avec sa mezzanine en combles.

C'est à cette période que la circulation verticale en extension est créée. Sa modénature est marquée de son époque de réalisation (grande ouvertures évidées, béton blanc, transparence sur escalier, ...) et aujourd'hui elle ne fait plus l'unanimité. Outre son aspect esthétique c'est un espace qui présente d'énormes chocs thermiques et des fuites en toiture. L'ascenseur logé dans cet espace fait l'objet d'une maintenance annuelle. Néanmoins il doit être contrôlé pour vérifier qu'il respecte bien la réglementation PMR.

Ce qu'il faut retenir :

- Un bâtiment datant du XIXe siècle en pierre de taille, transformé en établissement recevant du public.
- Une circulation verticale complète (escalier / palier / ascenseur) en extension du château, en béton et datant des années 1980.
- Un parc servant de lieu d'exposition permanente, lié à l'histoire du bâtiment
- Des fonctions multiples avec des temps d'utilisation variés.

1.8.6. Fonctionnement actuel

Les activités du château d'Aux se développent sur 4 niveaux + mezzanine, pour une surface totale de 1421 m2. Un tableau récapitulatif des surfaces est joint en annexe.

Niveau du rez de jardin

Il s'agit d'un niveau partiellement enterré, qui a fait l'objet de travaux conséquents dans les années 1980. On y trouve le club Jeunes et Ados composé de :

- 3 salles d'activité
- Divers espaces de rangement
- 1 bloc sanitaire
- 1 local détente cuisine
- 1 local technique

Ce niveau est accessible par des terrasses crées en décaissés ainsi que par la circulation verticale. Un accès sur l'arrière permet de sortir directement coté stationnement ville.

Niveau rez de chaussée

C'est le niveau principal du bâtiment. Il est desservi par un escalier monumental en pierre situé sur la façade Sud du château, définissant ainsi de manière intrinsèque la façade d'apparat et la façade technique d'origine du bâtiment. Le château est tourné vers le Sud face à l'Arroux.

Ce niveau est accessible par la circulation verticale latérale.

Ce niveau comprend :

- 3 salles d'exposition
- 2 salles d'activités
- 1 bureau
- 1 bloc sanitaire
- 1 local technique
- 1 parvis couvert

Niveau R+1

Ce niveau est occupé par les services municipaux liés à la culture ainsi que des espaces destinés aux activités de différentes associations. On y trouve :

- 3 salles d'activités
- 1 réserve bibliothèque
- 3 bureaux
- 1 bloc sanitaire
- Divers espaces de rangement

Ce niveau est accessible par la circulation verticale latérale.

Niveau R+2 et combles

Ce niveau est occupé par la bibliothèque municipale. On y trouve :

- 3 salles de fonds
- 1 bureau
- 1 local de stockage
- 1 bloc sanitaire
- 1 espace traversant en mezzanine

Ce niveau est accessible par la circulation verticale latérale.

2. ENJEUX DE L'OPERATION

Les enjeux de cette opération pour la ville de Gueugnon sont multiples. Ils émanent de demandes directes de la maitrise d'ouvrage, issues de dysfonctionnements divers recensés ou pressentis, et de l'étude de différents diagnostics.

Un diagnostic structurel, électricité et CVC plomberie ont été réalisés. Ils seront remis aux équipes retenues dans le cadre de la remise d'une offre.
Les enjeux quant à eux sont les suivants

Résumé du diagnostic structure :
Les planchers du RDC et R+1 sont en bon état. En revanche, le plancher bois du R+1 présente une flèche qui nécessitera la mise en place d'un renforcement.
Des fissures ont été observées dans plusieurs salles du batiment. Celles-ci semblent superficielles et ne semblent pas indiquer de désordres de fondations.
La charpente présente des fissures profondes qui demandent un renforcement. Il est recommandé d'étayer le temps des études.

Résumé du diagnostic CVC plomberie :
Le chauffage du bâtiment est effectué par une chaufferie gaz déportée reliée à une sous station au RDJ du bâtiment.
Les circuits desservent des radiateurs en acier en bon état et réutilisables après nettoyage.
Le ressenti des utilisateurs quant à la gestion de température est négatif Le projet devra revoir la régulation terminale des radiateurs avec à minima une campagne d'installation de têtes thermostatiques.
Les ballons ECS sont au plus proche des points d'eau. Ils sont fonctionnels mais surdimensionnés. Avoir de l'eau chaude pour les petites zones cuisines ou salle d'activité est pertinent, néanmoins une redéfinition des besoins d'ECS sera à effectuer avec les usagers et la MOA. Les appareils sanitaires sont globalement vieillissant et non adaptés aux enjeux d'environnement et d'économies actuels et les robinetteries sont principalement des mélangeurs à forte consommation d'eau chaude sanitaire. Le projet devra leur remplacement complet, pas de réutilisation possible.
La seule ventilation en fonctionnement dans le bâtiment est la VMC montée à l'envers au RDJ. Il y a un local technique ventilation au R+2 où l'on trouve l'ancienne extraction des blocs sanitaires et la ventilation de la grande salle au R+1. Ces appareils sont H.S. Le projet devra la mise en place d'une ventilation simple flux performante, modulable en fonction du calendrier et de l'occupation par pièce.

Les menuiseries et occultations solaires sont globalement en mauvais état. Les fenêtres sont en bois double vitrage sur le bâtiment et simple vitrage sur l'escalier extérieur. Le bois présente de fortes traces d'usure et l'étanchéité des fenêtres n'est plus assurée. La majeure partie des stores, extérieurs comme intérieurs, sont soit H.S soit dans un état d'usure très avancé.

Résumé du diagnostic électricité :
L'alimentation ENEDIS du bâtiment consiste en une arrivée de type C5 (tarif Bleu), la puissance souscrite est de 36KVA . Sur le compteur la consommation maximum atteinte est de 11 KVA (à vérifier suivant facture énergétique du bâtiment).
Le bâtiment est alimenté par un TGBT, celui-ci est en état de fonctionnement mais très vieillissant. Son remplacement est préconisé. Il a été remarqué que l'armoire n'est actuellement pas équipée de schéma électrique de repérage. Concernant le reste du bâtiment, la plupart des armoires électriques sont vétustes et devront être remplacées. Le principe de distribution sera à reprendre selon la nouvelle configuration des locaux. Concernant les luminaires, la plupart sont vieillissants et très énergivores.
L'ensemble du bâtiment est couvert par un système d'alarme intrusion avec détecteur de mouvement et contact de position sur les portes extérieures. En complément, des caméras intérieures et extérieures sont installées. Le système d'alarme intrusion est caméras intérieures n'est plus fonctionnel depuis plusieurs années. Un nouveau système est à prévoir

Nota : Les diagnostics amiante et plomb avant travaux seront à réaliser au démarrage des études. Ils seront commandés par la maitrise d'ouvrage.

2.1. Enjeux d'usage

C'est un enjeu essentiel pour le maintien de l'activité sur le site. Aujourd'hui les services communaux en charge du fonctionnement du site constatent un manque de LIENS entre l'activité associatives et culturelles riches et leurs bureaux. Ils se sentent déconnectés du site. Ce dernier par ailleurs n'est pas « foisonnant » et on a du mal à « faire voir » l'activité qui s'y déroule.

Les associations expriment des besoins clairs et sont réceptives à l'idée d'un véritable projet culturel bâti dans son ensemble autour du château d'Aux.
Ce projet culturel global va dans le sens d'une transformation de la bibliothèque municipale en médiathèque. Ce point a fait l'objet d'un Projet Culturel, Scientifique Educatif et Social (PCSES) rédigé par la DRAC qui sera associée au projet. La bibliothèque de Gueugnon, aujourd'hui inadaptée en raison de locaux exigus et d'une fréquentation insuffisante, doit évoluer en médiathèque moderne. Dans un territoire marqué par le vieillissement de la population et une mutation industrielle, le projet vise à créer un lieu accessible, attractif et ouvert à tous.
La future médiathèque aura pour objectifs de renforcer l'attractivité culturelle, développer le lien social et lutter contre l'isolement. Elle proposera des espaces diversifiés (travail, détente, animation, numérique), des collections renouvelées et des services élargis incluant le numérique et les **actions hors les murs.**
Elle s'inscrit comme un équipement structurant du territoire, au service de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale.
Nota : afin de respecter le ratio m2/habitant demandé par la DRAC, une extension à la médiathèque sera nécessaire.
Enfin l'activité exposition fonctionne bien. Cette fonction est à retrouver dans le cadre du nouvel aménagement global.
Le Château d'Aux doit devenir l'espace culturel de référence à Gueugnon. Il doit afficher clairement sa programmation et devenir un espace en lien avec les extérieurs qui lui sont directement liés.

2.2. Enjeux architecturaux et paysagers

Le bâtiment devra préserver son caractère patrimonial et son charme architectural évident. La **Fondation du Patrimoine** sera d'ailleurs associée au projet (*nota : le bâtiment n'est ni classé ni inscrit à ce jour)*. La circulation verticale devra être repensée dans une nouvelle expression esthétique, afin de s'intégrer harmonieusement au site et au bâti existant, sa démolition n'étant pas envisageable.

Le parc, dans une bande élargie autour du bâtiment, de ses accès et du parvis scénique, pourra être requalifié afin de renforcer le lien avec la vocation culturelle du château. La polyvalence de ces espaces constituera un enjeu majeur pour assurer la pérennité du site et optimiser son fonctionnement.

2.3. Enjeux environnementaux

L'opération doit permettre d'élever le bâti à un niveau de performance permettant des couts d'exploitation et de maintenance réalistes, économiques sur le long terme.

Lors de l'étude de faisabilité et à la suite des différents diagnostics, ont été réalisés :

- Une notice thermique
- Une notice CVC
- Une notice d'approvisionnement en énergie.

Niveau de performance minimum requis pour l'opération :

- Niveau BBC Reno : Cep ≤ Cref – 40%
- Perméabilité à l'air du bâti : Q4 Pa-surf ≤ 1.2 m3/h.m^2

Le projet devra revoir la régulation terminale des émetteurs avec une régulation gérée par une GTB via une programmation horaire par zone, au minimum. Des têtes thermostatiques seront prévues dans les zones non régulées par la GTB.

Le projet intégrera la mise en place d'une GTB légère assurant la supervision et la programmation horaire de l'ensemble des systèmes techniques : chauffage, ventilation et éclairage des zones communes. La GTB permettra une gestion zonée et adaptée aux différents profils d'occupation du bâtiment (médiathèque, espaces associatifs, espace jeunes/ados à usage saisonnier), avec programmation par plages horaires et

modes réduits automatiques hors présence. Un comptage des énergies sera mis en place par usage principal, conformément aux exigences du dispositif Effilogis.

L'interface de supervision devra être simple d'utilisation sans nécessiter de compétence spécialisée. Elle assurera le report des défauts des équipements CVC et électriques vers un poste de maintenance identifié. Les données de consommation seront accessibles et exportables pour alimenter les tableaux de bord de suivi énergétique de la collectivité.
Le projet devra la mise en place d'une ventilation double flux avec récupération d'énergie, modulable en fonction du calendrier et de l'occupation par pièce. Le système devra intégrer une gestion du refroidissement nocturne.

Le projet intégrera une stratégie de confort d'été adaptée au bâtiment, en privilégiant les approches passives : protection solaire extérieure performante sur les façades exposées, et surventilation nocturne via la ventilation mécanique pour décharger l'inertie thermique du bâti. La simulation thermique dynamique (STD) validera l'efficacité de ces dispositions.

2.4. Enjeux techniques et sanitaires

Les enjeux techniques et sanitaires de ce projet tourneront autour :

- D'une exploitation et d'une maintenance facilitée. Un travail de conception fin, en étroite coordination avec les agents de la ville sera nécessaire durant les études et tout au long du chantier.
- D'un chantier en site occupé. Le phasage prendra en compte les conditions de travail des agents mais aussi les conditions d'accueil du public et la sécurité de tous. Pendant les travaux, l'activité des services de la ville (bureaux) et de la bibliothèque resteront de rigueur. Ils pourront être délocalisés momentanément pendant les travaux et respecter un phasage « tiroirs » précis. Un charte « chantier à faibles nuisances » sera prévue.
- Une analyse de risque sur le dispositif parafoudre existant a été réalisé par VERITAS. Les travaux issus de cette analyse seront à réaliser par un bureau d'étude spécialisé.

3. UTILISATEURS ET BESOINS

Une enquête a été menée auprès des associations pour faire remonter leur besoins et axes d'amélioration.

3.1. Usagers et utilisateurs

Associations

- ARTEA
- Le Curieux du Ciel
- Amicale Laïque – section Scrabble
- Club d'Échecs de Gueugnon

Services municipaux

Bibliothèque municipale

3.2. Expression des besoins

3.2.1. Besoins exprimés par les associations

Les rencontres menées en janvier et février 2025 avec les associations résidentes du château d'Aux, dans le cadre du projet d'Espace Culturel, mettent en évidence des besoins globalement cohérents autour de **l'adaptation des espaces, du stockage et du confort d'usage**.

Usages et fonctionnement actuels

Les associations occupent des espaces variés (1er étage, sous-sol, espaces dédiés) pour des activités diverses :

- Cours (enfants et adultes)
- Pratiques de loisirs (échecs, scrabble)
- Expositions
- Réunions ponctuelles

Les créneaux sont majoritairement en semaine, surtout l'après-midi, avec quelques besoins ponctuels en soirée ou week-end.

Effectifs et dynamiques

- ARTEA : public mixte (enfants et adultes)
- Club d'échecs : structure importante (80 adhérents, 3 équipes)
- Scrabble : petit groupe stable
- Curieux du ciel : activité dépendante de bénévoles

Certaines associations sont en développement (besoin d'espace plus grand), tandis que d'autres rencontrent des difficultés (manque de bénévoles).

Besoins principaux exprimés

Aménagement des espaces :

- Salles séparées (notamment pour enfants/adultes)
- Espaces calmes favorisant la concentration
- Agrandissement de certaines salles

Stockage :

- Espaces dédiés, sécurisés et facilement accessibles
- Rangement adapté (armoires, mobilier spécifique)

Équipements :

- Point d'eau
- Mobilier adapté aux activités
- Espaces d'exposition (œuvres, coupes)
- Accès facilité pour matériel volumineux

Confort d'usage :

- Calme et isolation acoustique
- Accès simplifié (ascenseur, circulation)

Attentes en termes de créneaux

- Majoritairement satisfaites des horaires actuels
- Demandes ponctuelles :
    - Accès en soirée et week-end
    - Possibilité d'ajouter de nouveaux créneaux

Ouverture à des actions partenariales

Les associations sont globalement **favorables à participer à l'animation du futur espace culturel**, avec des nuances :

- Intérêt pour des projets ponctuels (ex : observations du ciel)
- Possibilité d'activités en lien avec la médiathèque
- Certaines pratiques restent toutefois plus individuelles (ex : scrabble)

L'ensemble des associations exprime un besoin commun d'un **lieu mieux structuré, flexible et adapté à leurs pratiques**, avec une attention particulière portée au **calme, au stockage et à la modularité des espaces**. Elles se montrent globalement ouvertes à une dynamique collective, à condition de respecter leurs spécificités de fonctionnement.

3.2.2. Besoins exprimés pour l'espace jeunes et Ados

Le local ados, géré par la CCEALS depuis 1993 (association AGCL), accueille des jeunes de **11 à 17 ans uniquement pendant les vacances scolaires** (8 semaines/an), sur inscription payante.
La fréquentation est en hausse, avec en moyenne **30 jeunes par activité**, et jusqu'à 44 lors de soirées. Les activités les plus attractives sont les sorties et animations de loisirs.

Projet d'aménagement du site dans le cadre d'une mutualisation de l'espace ados pour la médiathèque

Le projet prévoit un **espace culturel organisé sur plusieurs niveaux**. Une extension est envisagée pour faciliter les circulations et sécuriser les usages. Le sous-sol serait partagé : réservé au local ados pendant les vacances, et utilisé par la médiathèque et les activités culturelles le reste du temps.

Points de vigilance

Plusieurs enjeux sont identifiés pour la mutualisation :

- **Sécurisation et cloisonnement des espaces**, notamment pour l'accueil des adolescents
- **Clarification des usages par convention** (répartition des temps entre CCEALS et médiathèque)
- Prévoir un **espace de stockage dédié**
- Anticiper la **gestion du matériel partagé** (casse, dégradations)
- Besoins techniques : **WIFI et prises électriques**
- Adaptation du **règlement du parc** pour intégrer les activités extérieures du local ados
- Mise en place d'un **système de fermeture par badge**

3.2.3. Besoins exprimés par la bibliothèque

Les besoins sont exprimés à la fois par la DRAC dans le cadre du PCSES (*joint en annexe*), par les personnes en charge du fonctionnement de la bibliothèque et par les usagers.

La bibliothèque de Gueugnon, située au 3e étage du Château d'Aux, est aujourd'hui vieillissante, surchargée et peu adaptée (notamment en termes d'accessibilité avec un espace jeunesse en mezzanine). Le confort d'été y est inexistant, l'accessibilité PMR reste difficile.
Malgré plusieurs projets passés non aboutis, la volonté de la transformer en médiathèque est forte, tant du côté des élus que des habitants.
Le **PCSES voté en 2023** acte cette évolution vers une médiathèque conçue comme un tiers-lieu culturel, avec des espaces diversifiés : accueil, détente, travail, animations, espace ludique, terrasse, etc.

Objectifs de transformation

- Moderniser les usages et les services
- Diversifier les supports (au-delà du livre)
- Renforcer l'attractivité et la convivialité
- Développer les animations et la médiation culturelle

Préconisations principales

Réorganisation des collections

- Désherbage indispensable (réduction et mise à jour des collections)
- Priorité à la qualité plutôt qu'à la quantité (âge, état, pertinence des documents)

Diversification des supports

À court terme : DVD (expérimentation) / CD jeunesse / Ressources numériques (plateforme CESAM71) / Vinyles avec matériel d'écoute
À moyen terme : Instruments de musique / Jeux vidéo (en lien avec l'espace ado) / Ludothèque / Artothèque / Programmation culturelle (spectacles TADAM)

Organisation des espaces

- Maximum 60 % de surface pour les collections
- Développement d'espaces : conviviaux et de détente / de travail (avec ordinateurs) / de médiation (mise en valeur des documents)

Mobilier et aménagement

- Renouvellement complet du mobilier, aujourd'hui vétuste et inadapté

Optimisation des ressources BDSL

- Utilisation accrue des collections (Openbib réguliers)
- Meilleure mise à disposition des documents (éviter le stockage en réserve)

Communication

- Informer et accompagner les usagers dans cette transformation
- Valoriser les nouveaux services auprès de la population

La transformation en médiathèque implique un réaménagement global (espaces, collections, mobilier, services) et un changement de modèle : passer d'un lieu centré sur le livre à un lieu de vie culturel, attractif, diversifié et tourné vers les usages contemporains. La nouvelle médiathèque doit devenir le point d'entrée à l'espace culturel.

5. PROGRAMME FONCTIONNEL

5.1. Périmètre opérationnel et aménagement des locaux : étude de faisabilité

Une étude de faisabilité a été réalisée. Elle propose une solution possible. L'équipe attributaire du marché sera libre de faire une autre proposition dans le respect du programme et de l'enveloppe financière.

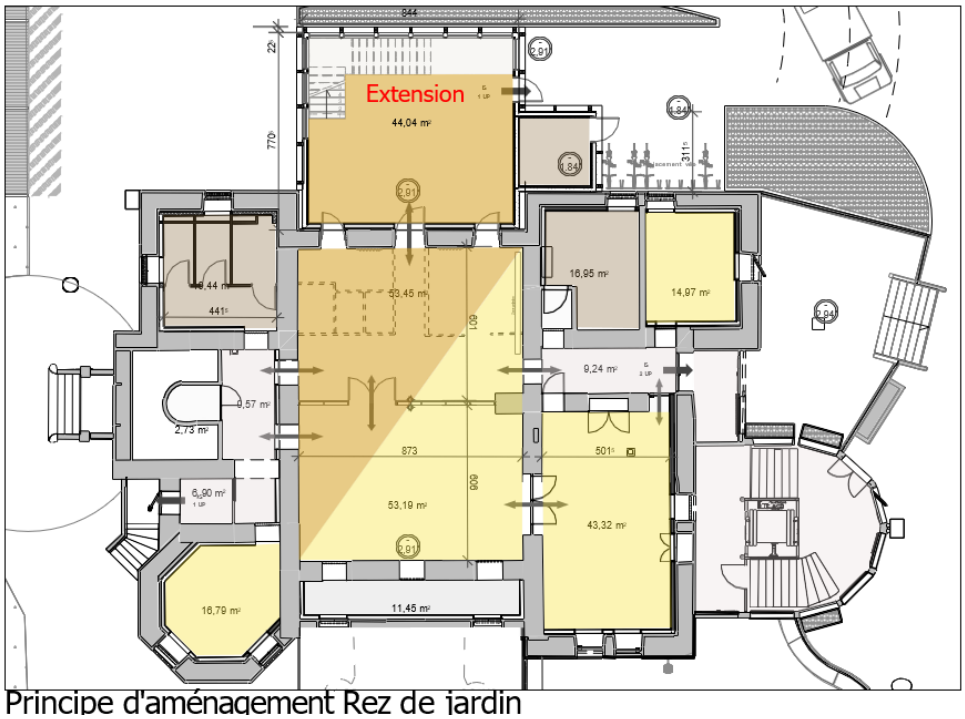

Principe d'aménagement Rez de jardin

Légende

- Espace Jeune
- Médiathéque
- Salles associatives
- Salles exposition
- Bureaux
- Locaux techniques / sanitaires
- Circulation

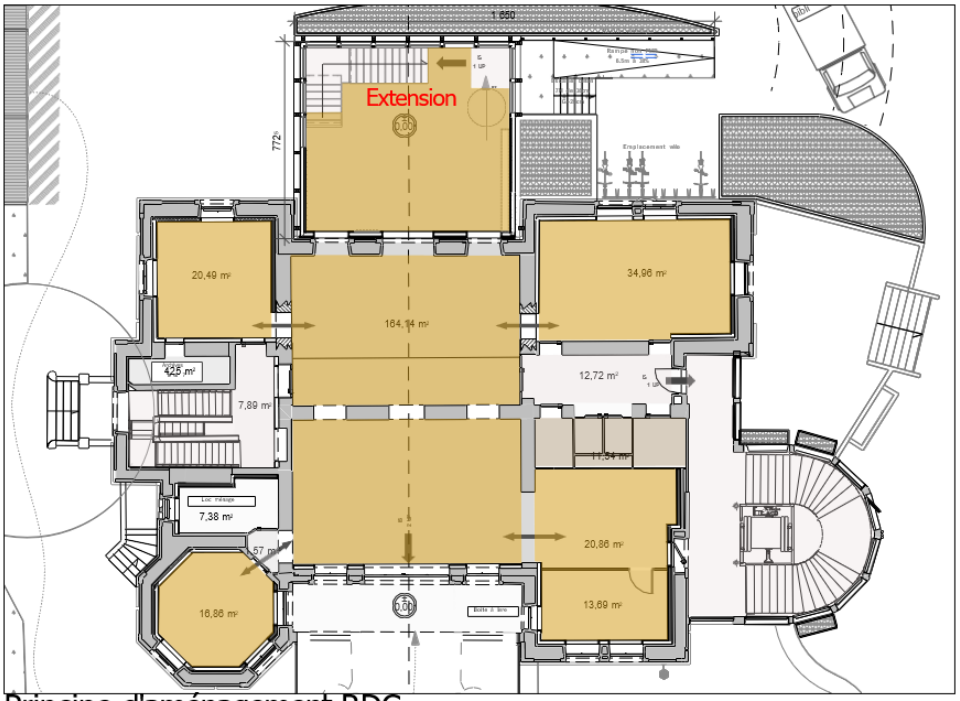

Principe d'aménagement RDC

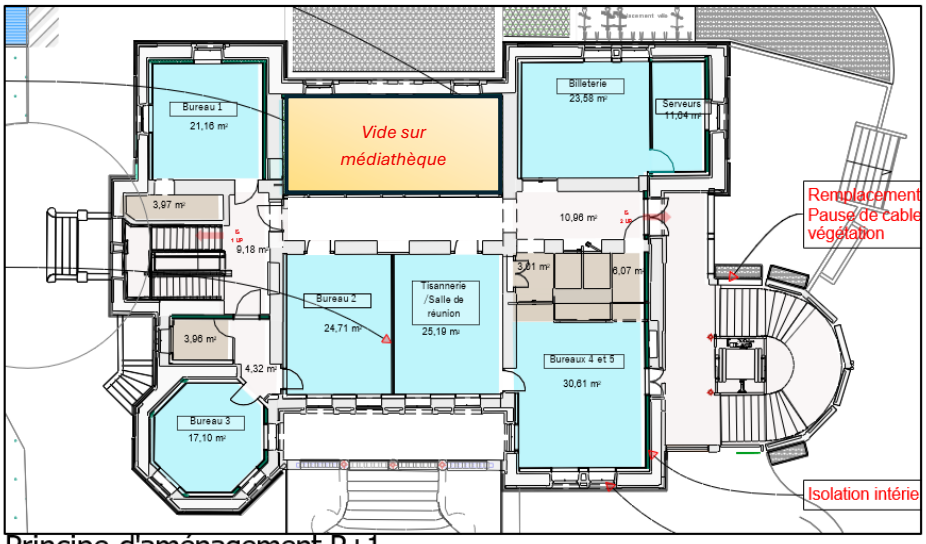

Principe d'aménagement R+1

Légende

- Espace Jeune
- Médiathéque
- Salles associatives
- Salles exposition
- Bureaux
- Locaux techniques / sanitaires
- Circulation

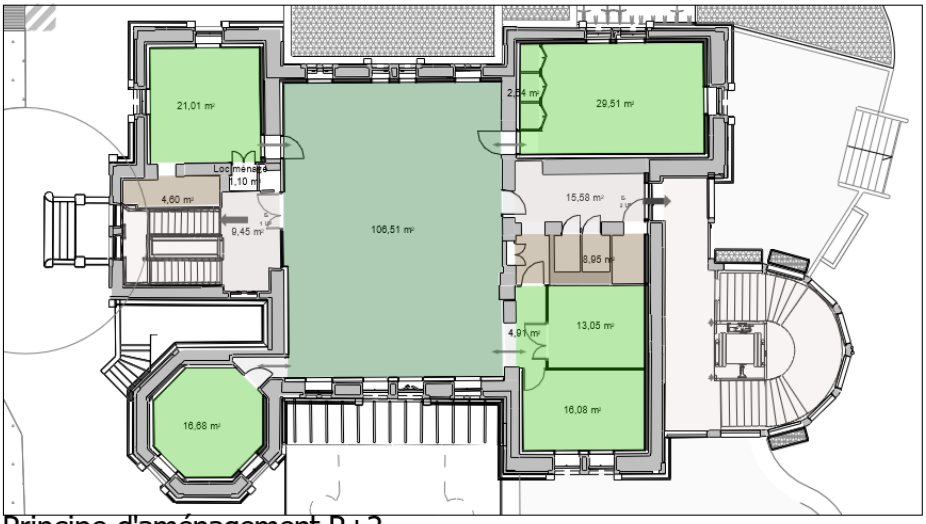

Principe d'aménagement R+2

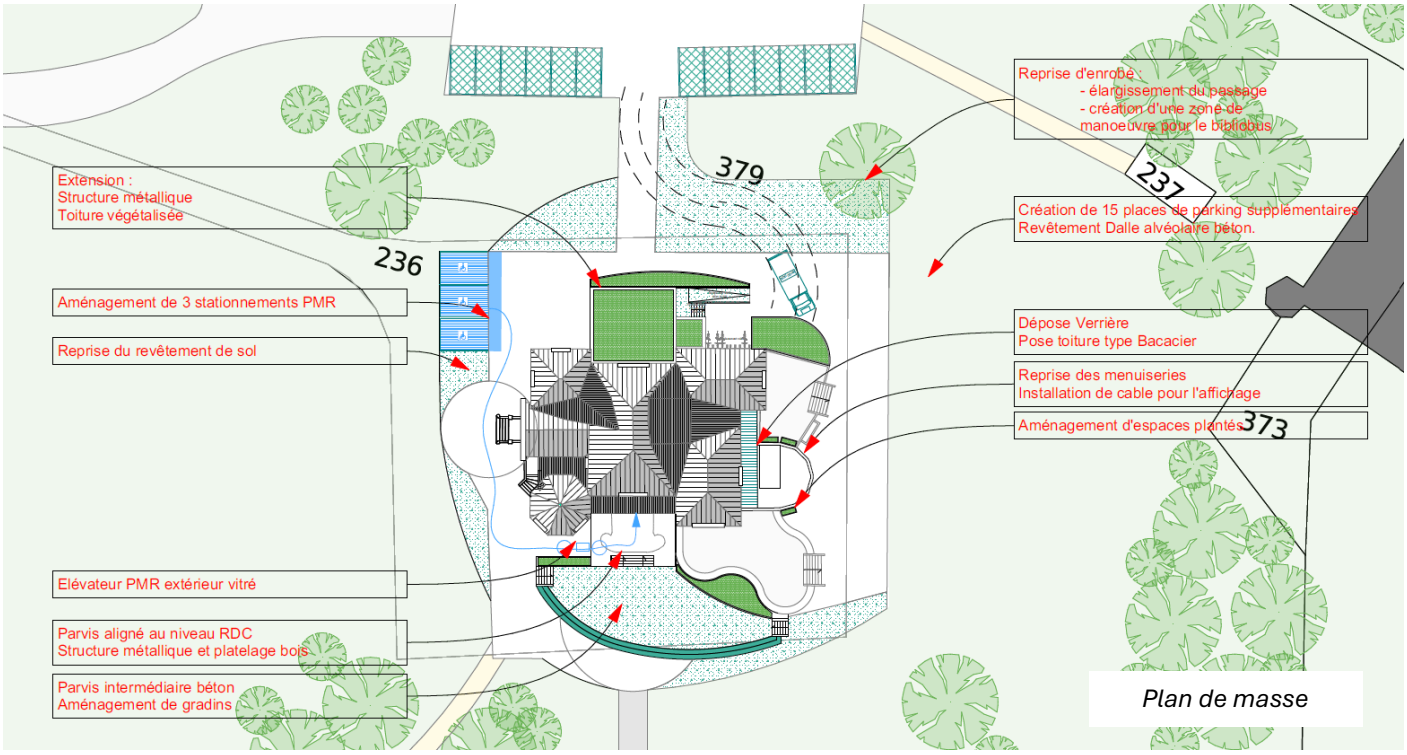

Plan de masse

4.1 Performances techniques

1.1.1. Accessibilité

L'ensemble des usages devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.

1.1.2. Entretien et durabilité

Le projet devra répondra une grande facilité d'entretien et de durabilité. La pérennité des matériaux mis en œuvre devra être mise en avant. Des fiches techniques d'entretien et de maintenance seront produites en étude et remises à la maitrise d'ouvrage afin de l'aider dans la prise de décision.

1.1.3. Sureté de personnes

Le chantier se déroulera en site occupé. A ce titre il devra faire l'objet d'un suivi rigoureux tant dans la gestion de la sécurité des personnes que dans la minimisation des nuisances. Un travail en étroite collaboration avec le SPS sera nécessaire.